



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 28 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élection des membres de la chambre d'agriculture de l'Ardèche
Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2019

DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Les déclarations de candidature doivent être déposées à la préfecture, au bureau des élections et de l'administration générale, **sur rendez vous, à compter du mercredi 5 décembre jusqu'au lundi 17 décembre 2018.**

Les prises de rendez vous se font par téléphone auprès du bureau des élections et de l'administration générale au : 04 75 66 51 58 ou 04 75 66 51 33 ou 04 75 66 51 30 pour un dépôt de candidatures aux horaires suivants :

de 9 h00 à 11h30 et de 13h15 à 16h30,

à l'exception du 17 décembre où le dépôt de candidatures sera clos à 12h00.

Après avoir pris rendez vous, les candidats devront se présenter à l'accueil de la préfecture de l'Ardèche, boulevard de Vernon, en face du lycée du Sacré-Cœur à Privas.

Pour toute information complémentaire, contacter le bureau des élections de la préfecture de l'Ardèche : pref-elections-professionnelles@ardeche.gouv.fr

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet Pôle communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 07

Courriel. : pref-communication@ardeche.gouv.fr

